

Critères d'admissibilité – Bourses d'études de la Caisse du Plateau-Mont-Royal

Pour être admissible aux bourses d'études de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, vous devez :

- Être membre de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal depuis au moins 90 jours en date du 1^{er} mars 2020;
- Être inscrit ou prévoir être inscrit à temps plein à un programme d'études universitaires, collégiales ou de formation professionnelle à la session d'automne 2020. Une preuve d'étude confirmant le statut d'étudiant à temps plein sera exigée.

Les employés et les gestionnaires de la Caisse Desjardins du Plateau-Mont-Royal, ses administrateurs et les membres des comités de sélection, ainsi que les membres de leur famille immédiate (frère, sœur, enfants, mère et père), leur conjoint légal ou de fait ainsi que les personnes avec lesquelles ils sont domiciliés, ne sont pas admissibles aux bourses d'études de la Caisse.